

Décarboner l'immobilier et l'aménagement : la lettre de mission confiée à Anne Fraisse et la DGALN

Anne Fraisse Directrice générale @ Urbain des Bois, filiale d'Icade Promotion (groupe Icade) , directrice générale d'Urbain des Bois, est chargée

de piloter l'élaboration de la feuille de route pour la décarbonation de l'aménagement, de l'immobilier, des territoires, aux côtés de la DGALN

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - direction du ministère de la Transition écologique et solidaire

et du Réseau national des aménageurs • Au sein du ministère de la Cohésion des territoires, le Réseau National des Aménageurs (RNA), regroupe les acteurs de l'aménagement opérationnel, public, parapublic ou privé. Il revendique près de...

, indiquent les deux ministres Emmanuelle Wargon Ministre chargée du Logement @ Ministère de la Transition écologique

et Barbara Pompili Ministre @ Ministère de la Transition écologique

• Née le 13 juin 1975 à Bois-Bernard (Pas-de-Calais)

, dans une lettre de mission en date du 10/05/2022.

La mission s'inscrit dans le cadre de l'article 301 de la loi Climat et résilience qui prévoit qu'au plus tard le 01/01/2023 une feuille de route sera établie pour chaque secteur fortement émetteur de gaz à effets de serre.

Selon les ministres, les travaux sur les ZAN

Zéro artificialisation nette - Objectif de réduction de la consommation d'espace à zéro unité nette de surface consommée en 2050, fixé par le plan Biodiversité du Gouvernement en juillet 2018

« ont mis en exergue la valeur du foncier aménageable, les gains d'émissions de GES

Gaz à effet de serre

atteignables par la limitation de l'étalement des villes et le recyclage urbain, et les effets induits par ces mesures sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'aménagement ».

Anne Fraisse et le RNA

Réseau national des aménageurs

seront chargés :

- d'établir un état des lieux des émissions de l'ensemble de la chaîne de valeur et des différents travaux de décarbonation existants ;
- d'identifier les leviers de décarbonation et de quantifier leur impact GES ;
- de mesurer leur coût d'abattement et de quantifier les investissements nécessaires (et le cas échéant la maturité des solutions technologiques) ;
- d'identifier les freins à leur mise en œuvre ;
- d'ajouter un volet « adaptation au changement climatique » ;
- d'esquisser une trajectoire pour la chaîne de valeur pour 2030 et 2050.

Les conclusions de la feuille de route sont attendues en janvier 2023 avec un point d'étape en novembre 2022.

Une obligation prévue par la loi Climat et résilience

L'article 301 de la loi Climat et résilience prévoit qu'au plus tard le 01/01/2023, une feuille de route sera établie pour chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre, conjointement par les représentants des filières économiques, le Gouvernement et des représentants des collectivités territoriales.

14 feuilles de route de décarbonation (transports, industrie, aménagement et immobilier, agriculture...) sont attendues. Elles devront établir une trajectoire de réduction des GES

avec en ligne de mire les objectifs de diminution de 55 % à horizon 2030 et de neutralité carbone en 2050.

Le ministère a fait le choix de distinguer deux feuilles de routes différentes pour le bâtiment :

l'une propre au cycle de vie du bâtiment (construction, rénovation, gestion) coprésidée par le CSTB et Action Logement, dont les travaux ont démarré début mars 2022 ;

l'autre propre à l'aménagement dont il est question dans cette lettre de mission.

Ces feuilles de route permettront d'élaborer la future SFEC (Stratégie française sur l'énergie et le climat), qui constituera la trajectoire pour la transition bas-carbone pour la période 2024-2033 et les futurs dispositifs (financiers, fiscaux, normatifs...) qui accompagneront sa mise en œuvre.

Catégorie : Etat et autorités publiques Tour Séquoia

1 place Carpeaux

92800 Puteaux France

Chargement en cours



<https://img.newstank.fr/crop/fill/4177ef83a14ad2503712af5eeff2fb31/0/0/400/400/1200/627/image-article-251752.jpg>

